



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

CABINET

BUREAU DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Pôle sécurité publique

dossier suivi par Véronique Karka Joulin

tél : 03 26 26 11 84

email : pref-videoprotection@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le **12 SEP. 2018**

**Arrêté préfectoral
portant modification de la composition de la commission départementale de vidéoprotection**

Le préfet de la Marne

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 251-1 0 | 255-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'ordonnance du Premier président de la cour d'appel de Reims en date du 4 septembre 2018 désignant M. Romain JOUANNEAU, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne, président titulaire de la commission départementale de vidéoprotection et Mme Magali BELLENOUS, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne, présidente suppléante de la commission départementale de vidéoprotection ;

Sur proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet de la Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Un magistrat du siège, ou un magistrat honoraire, désigné par le Premier président de la cour d'appel, président :

en qualité de président :

M. Romain JOUANNEAU, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne,

en qualité de suppléante :

Mme Magali BELLENOUS, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne.

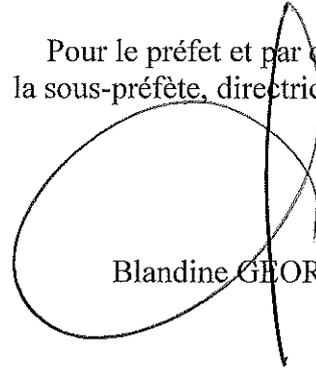
Le reste sans changement.

ARTICLE 2 – Le président de la commission ci-dessus mentionné est désigné, à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le mandat de Mme Magali BELLENOUS, suppléante, prendra fin le 3 octobre 2020.

ARTICLE 3 – Mme la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Marne, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et dont copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the typed name.

Blandine GEORJON